

Saint-Saulve, le 6 mai 2020

DECONFINEMENT FIN DE LA PERIODE DE GRATUITE A PARTIR DU 11 MAI ET MODALITES DE PROLONGATION DES ABONNEMENTS

Les mesures de gratuité du réseau prises suite à la décision d'Anne-Lise DUFOUR-TONINI, présidente du SIMOUV, le 21 mars dernier en raison du confinement prendront fin le lundi 11 mai prochain. A partir de cette date, la validation à bord sera à nouveau obligatoire. Les détenteurs d'abonnements payants se verront créditer automatiquement des jours supplémentaires correspondant à la période payée et non utilisée.

" A partir du lundi 11 mai, nos clients devront voyager avec un titre de transport et surtout valider pour nous permettre de connaître le plus justement possible l'affluence dans nos véhicules. La validation est d'autant plus cruciale en cette période, pour adapter au mieux notre offre et nous assurer que nous n'avons pas de véhicules surchargés ".

Thibaut FOURNIER MONTGIEUX, *Directeur du réseau*

Fin de la gratuité à partir du 11 mai 2020

Dès le 11 mai, le réseau Transvilles redevient payant et redéploie son offre de service à hauteur de 60%. La validation des titres de transport sera donc à nouveau obligatoire à bord des bus et des tramways et permettra aux équipes d'ajuster au mieux l'offre en fonction de l'affluence.

Les clients pourront acheter leurs titres en agences commerciales - ouvertes dès le 11 mai de 9h à 17h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h - sur les distributeurs automatiques en station tram et auprès des dépositaires Transvilles (liste disponible sur le site Transvilles.com). Pour des raisons sanitaires, la vente à bord reste, quant à elle, proscrite jusqu'à nouvel ordre.

Modalités de prolongation des abonnements payants

Le 21 mars dernier, à la demande de la présidente du SIMOUV, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Transvilles a suspendu les prélèvements en cours et annoncé un prolongement des abonnements pour les périodes non-utilisées. Cette mesure consiste à un crédit de jours supplémentaires correspondant à la période payée et non utilisée. Pour information :

- Pour les abonnés annuels qui paient par prélèvement : les mois d'Avril et Mai ont été suspendus. Les prochains prélèvements reprendront à partir du 20 mai.
- Pour les abonnés annuels qui ont acheté leur abonnement comptant : un nombre de jours équivalent à la période payée et non consommée sera automatiquement crédité sur leur carte.
- Pour les abonnés mensuels : un nombre de jours équivalent à la période payée et non consommée sera automatiquement crédité sur leur carte.

Les clients seront tous informés par email. Grâce au procédé de télédistribution, les abonnements se mettront directement à jour dès validation le 11 mai prochain sur les valideurs des bus et trams Transvilles ainsi qu'auprès des distributeurs automatiques en station tram.

Modalités pour les autres titres

Tous les titres unitaires achetés avant le confinement restent valables.

En revanche, les abonnements gratuits Pass & Go, valables du 1^{er} septembre au 31 août ne bénéficient pas de jours supplémentaires.

Pour toute question

Afin de limiter l'affluence dans les agences commerciales, Transvilles invite ses clients à poser leurs questions directement sur les réseaux sociaux (Messagerie privée Facebook et Twitter), sur son site internet Transvilles.com ou par téléphone « Allô Transvilles » joignable au 03 27 14 52 52 de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Pour plus d'informations : <https://www.transvilles.com>

<https://www.twitter.com/transvillesinfo>

<https://www.facebook.com/transvilles>

Contact Presse Transvilles :

Charlotte RICHARD – Service Communication - charlotte.richard@ratpdev.com – Tél. : 06 12 38 56 28